

Sous la présidence de Monsieur Anass Hour Alami, le Conseil d'Administration de CDG Capital s'est tenu en date du 19 mars 2013 et a arrêté les comptes pour l'exercice 2012

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

NOTE 1 : CONFORMITE AUX NORMES IFRS

En application de la circulaire n° 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les états financiers consolidés de CDG Capital sont préparés depuis le 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007, en conformité avec les normes comptables internationales, adoptées par l'Union Européenne.

Pour établir et publier les présents états financiers consolidés, CDG Capital applique :
 – les dispositions du chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit tel qu'il a été modifié ;
 – le référentiel de l'IASB (International Accounting Standards Board), qui comprend :
 • les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs annexes et guides d'application ;
 • les interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee) et SIC (Standards Interpretation Committee).

NOTE 2 : PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dirhams, arrondis au millier le plus proche. Ils sont établis sur la base des conventions de la juste valeur et du coût historique :
 – Juste valeur : pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat, actifs disponibles à la vente et instruments dérivés ;
 – Coût historique : pour les autres actifs financiers tels que les prêts et créances et les dettes et pour les autres actifs et passifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles et incorporelles.

Bases de présentation

Le référentiel IFRS ne prévoit pas de modèle particulier pour la présentation des états financiers. Pour les établissements de crédit et activités assimilées, il y a lieu de retenir une présentation de l'état de la situation financière par ordre de liquidité. CDG Capital retient pour ses états financiers consolidés le modèle indiqué par Bank Al Maghrib au niveau du Chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

METHODES D'EVALUATION GENERALES

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties linéairement en fonction de leur propre durée d'utilité dès la date de leur mise en service.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont constitués essentiellement par des logiciels acquis, comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et/ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Les logiciels dont la durée d'utilité est définie sont amortis sur une période allant de 5 à 7 ans.

Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunts relatifs aux capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période de construction ou d'acquisition, sont intégrés dans le coût historique lorsque les actifs concernés sont éligibles selon la norme IAS 23 « coûts d'emprunts ».

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné, qui sont immobilisés.

Les amortissements sont pratiqués linéairement en fonction des durées d'utilité des immobilisations corporelles ou de leurs composants.

– Immeubles et constructions :

	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C	CATÉGORIE D
COMPOSANTS	Terrassement	Menuiserie extérieure	Étanchéité	Plomberie et sanitaire
				Détection et protection incendie
	Gros œuvre	Menuiserie intérieure	Électricité	
		Revêtement sol et mur inférieur		
			Pré câblage tél. & inf.	Ascenseurs
		Revêtement façade	Grands Travaux de Construction	Climatisation VMC
		Faux plafond		Stores
		Cloisons amovibles		Peinture Mirroterie
		Faux plancher informatique		Réseau téléphonique
		Couvre joint de dilatation		Signalisation
	Aménagement extérieur			
ENFIN D'UTILITE	70 ans	30 ans	15 ans	10 ans

– Autres immobilisations corporelles :

Éléments	Durée d'amortissement
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Agencements et aménagements	10 ans

L'ensemble de ces dispositions concernant les immobilisations corporelles est également appliqué aux actifs corporels détenus par l'intermédiaire d'un contrat de location financement.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus à des fins locatives et/ou pour valoriser le capital, plutôt que pour les utiliser dans la production et la fourniture de biens et de services ou à des fins administratives ou pour les vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 40 « immeubles de placement », les immeubles de placement sont comptabilisés au coût amorti diminué des éventuelles pertes de valeur, avec indication de la juste valeur en annexes.

2. Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 « Contrats de location », les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au Groupe. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs, au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au niveau de l'état de la situation financière en tant qu'obligation issue du contrat de location financement, en passifs financiers.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité des actifs et la durée du contrat de location financement, lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'il n'y aura pas de transfert de propriété au terme du contrat.

Pour les contrats de location simple où le Groupe est preneur, les paiements effectués (autres que les coûts de services tels que l'assurance et la maintenance) sont comptabilisés en charges dans l'état du résultat global sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

3. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les Goodwills et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé chaque fois qu'un indice de perte de valeur à être identifié.

Le Groupe a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur correspond aux différentes entités identifiées.

Lorsque la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au niveau de l'état de la situation financière du Goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une période de 5 ans et du calcul d'une valeur terminale. Le calcul de cette valeur est effectué via la projection du cash-flow normalif à l'infini. Les taux d'actualisation retenus pour ces calculs sont les coûts moyens pondérés du capital.

4. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs ou groupes d'actifs non courants destinés à être cédés conformément aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel.

La direction doit être engagée dans un plan de vente et que cette dernière soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif, ou le groupe d'actifs, a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actifs ou d'activités et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au niveau de l'état de la situation financière. Les éventuelles dettes liées à ces actifs non courants destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif de l'état de la situation financière.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession, soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au niveau de l'état du résultat global, distinctement du résultat des activités poursuivies.

5. Instruments financiers

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Évaluation des titres

La juste valeur est la méthode d'évaluation retenue pour l'ensemble des instruments financiers classés dans les catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Disponibles à la vente ».

Les prix cotés sur un marché actif constituent la méthode d'évaluation de base. À défaut, CDG Capital utilise des techniques de valorisation reconnues.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, CDG Capital retient des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou toute autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

Si aucune technique ne peut aboutir à une estimation fiable, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Titres disponibles à la vente ». Toutefois, une information est fournie en annexe.

Actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais d'acquisition (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie du résultat) et sont classés pour les actifs financiers dans une des quatre catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- placements détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39 « Instruments financiers », ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par CDG Capital.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, permet de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciation.

Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Placements détenus jusqu'à l'échéance » (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminé. Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans).

Les titres comptabilisés dans cette catégorie sont évalués au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote au taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

CDG Capital n'a pas retenu cette catégorie d'actifs financiers.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés à revenu fixe ou déterminé. Les titres sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signes objectifs de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

L'activité de crédit

Les crédits sont classés dans la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », ils sont évalués initialement à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie de l'état du résultat global.

Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les dépréciations sont constituées à hauteur de la perte encourue, égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances douteuses assorties de provisions et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 « Instruments financiers » comme la catégorie par défaut. Selon les dispositions de la norme IAS 39, les principes de comptabilisation des titres classés en « Disponibles à la vente » sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, fraie de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus ;
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie de l'état du résultat global ;
- les variations de juste valeur sont enregistrées dans une composante séparée des capitaux propres recyclables « gains ou pertes latents ou différés ». En cas de cession, ces variations sont constatées en résultat. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/décote des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- en cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins-valeur latente comptabilisée en capitaux propres est extournée et comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette mais pas pour les instruments de capitaux propres. En revanche, pour ces derniers, la variation de juste valeur positive en cas de reprise, est comptabilisée dans un compte de capitaux propres variables.

Dépréciation

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en transaction. Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une provision. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où la dépréciation se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi. La reprise de cette perte de valeur par l'état du résultat global ne peut intervenir qu'au moment de la cession des titres, toute reprise antérieure étant comptabilisée en capitaux propres.

Dettes

Les dettes émises par le Groupe sont enregistrées initialement à leur coût qui correspond à la juste valeur des montants empruntés nette des frais de transactions. Ces dettes sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrées au niveau de l'état de la situation financière en dettes envers les établissements de crédit, en dettes envers la clientèle ou en dettes représentées par un titre.

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue/dépôts à vue, comptes ordinaires et dettes à terme pour les établissements de crédit. Ces dettes intègrent les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location-financement, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au niveau de l'état de la situation financière pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

L'impact comptable des variations de juste valeur de ces instruments dérivés peut se résumer de la manière suivante :

- Application de la comptabilité de couverture : pour les couvertures de flux futurs de trésorerie (cash flow hedge), la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée directement en capitaux propres et la part inefficace impacte l'état du résultat global ;
- Dans le cas où la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat.

Décomptabilisation d'actifs ou de passifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation » est sorti de l'état de la situation financière en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Le Groupe décomptabilise un passif financier seulement lorsque ce passif financier est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

6. Impôts différés

La norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » impose la comptabilisation d'impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs de l'état de la situation financière, à l'exception des Goodwills.

Les taux d'impôt retenus sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du passif dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice.

Le montant d'impôts différés est déterminé au niveau de chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports définitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au niveau de l'état du résultat global de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

7. Provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation légale ou implicite envers un tiers qui se traduira par une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, nécessaire pour éteindre cette obligation et pouvant être estimée de façon fiable. Les montants comptabilisés en provisions tiennent compte d'un échéancier de décaissements et sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif. Cet effet est comptabilisé en résultat financier.

Les passifs éventuels, hors regroupement d'entreprises ne sont pas comptabilisés. Toutefois, il y a lieu de les mentionner en annexes s'ils sont significatifs.

8. Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

9. Produits nets de commissions sur prestations de services

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, tels certaines commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue. Les commissions rémunérant des services ponctuels, tels les commissions relatives aux activités de conseil, les droits de garde sur titres en dépôt, ou les commissions sur gestions de titres, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée dans la rubrique Produits de commissions – Prestation de services et autres.

10. Frais de personnel

La rubrique frais de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel, elle intègre notamment les rémunérations du personnel, ainsi que les charges sociales y afférentes.

11. Coût du risque

La rubrique « coût du risque » comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations pour risques de contrepartie et provisions pour litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques de l'état du résultat global correspondantes.

12. Autres produits de l'activité

Les autres produits liés à l'activité incluent des produits à caractère non récurrent ou non directement liés aux opérations décrites dans le paragraphe « chiffre d'affaires ». Ils comprennent principalement les produits générés par les filiales de CDG Capital.

13. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net par du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions éventuelles d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instruments financiers ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit.

15. Information sectorielle

Un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances.

16. Principes de consolidation

Les comptes consolidés de CDG Capital sont établis semestriellement à partir des comptes individuels de CDG Capital et de toutes les entités sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

Filiales

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres revenant aux tiers vient respectivement en déduction du résultat net et des capitaux propres de l'ensemble consolidé et est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Les filiales détenues par CDG Capital étaient consolidées selon le Plan Comptable des Établissements de Crédit en utilisant la méthode de la mise en équivalence. En IFRS, les filiales sont consolidées en retenant la méthode de l'intégration globale.

Une liste des filiales du Groupe à la date de clôture est fournie en annexe.

Participations dans les entreprises associées et coentreprises

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue et des éventuelles pertes de valeur de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée, selon la méthode de la mise en équivalence, qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si : – le groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes, ou – le groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que Goodwill mais n'est pas présenté au niveau de l'état de la situation financière parmi les autres Goodwills du Groupe. Ce dernier est, en effet, inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Le Groupe a fait le choix, comme autorisé par la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises », de consolider selon la méthode de la mise en équivalence les entités sur lesquelles il exerce un contrôle conjoint.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées soit au coût soit conformément aux dispositions de IAS 39 « Instruments financiers ».

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé, classé comme détenu en vue de la vente) sont comptabilisées conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Retraitements de consolidation

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

Les résultats des cessions internes réalisées avec les sociétés mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage d'intérêt du Groupe dans ces sociétés.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe sont consolidées à partir de comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

17. Regroupements d'entreprises

Le Groupe retient la méthode de l'acquisition afin de comptabiliser ses regroupements d'entreprise. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le Goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « Goodwill ».

18. Goodwill

Le Goodwill ou « écart d'acquisition » représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le Goodwill est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de perte de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au niveau de l'état de la situation financière. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat, et ce après revue et réestimation de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du Goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

Pour les regroupements d'entreprise intervenus avant le 1er janvier 2007, le Goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon les principes comptables marocains. Le classement et le traitement des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2007 n'ont pas été modifiés à l'occasion de l'adoption des normes IFRS au 1er janvier 2007 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS ».

19. Liste des normes et interprétations non applicables au Groupe

IFRS 2	: Paiement fondé sur des actions
IFRS 4	: Contrats d'assurances
IFRS 6	: Prospection et évaluation des ressources minérales
IAS 11	: Contrats de construction
IAS 26	: Comptabilité et rapports financiers des régimes de retraite
IAS 29	: Information financière dans les économies hyperinflationnistes
IAS 41	: Agriculture
IFRIC 1	: Variation des passifs existants relatifs au démantèlement, à la remise en état et similaires
IFRIC 2	: Parts sociales des entités coopératives et instruments similaires
IFRIC 5	: Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement
IFRIC 6	: Passifs résultant de la participation à un marché déterminé – déchets d'équipements électriques et électroniques
IFRIC 7	: Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 : information financière dans les économies hyperinflationnistes
IFRIC 8	: Champs d'application de la norme IFRS 2
IFRIC 11	: Actions propres et transactions intragroupes
IFRIC 12	: Accord de concession de services
IFRIC 13	: Programme de fidélité clientèle
SIC 7	: Introduction de l'Euro
SIC 29	: Informations à fournir – accords de concession de services

NOTE 3 : JUGEMENTS UTILISÉS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Certains montants comptabilisés dans ces comptes consolidés reflètent les estimations et les hypothèses émises par le Management, notamment lors de l'évaluation en juste valeur des instruments financiers et lors de l'évaluation des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles, des dépréciations d'actifs et des provisions.

Le Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figurent dans ses futurs états financiers consolidés sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses.

- Les principales estimations significatives faites par le Groupe portent notamment sur les éléments ci-après :
- Goodwill ;
 - Instruments financiers évalués à leur juste valeur ;
 - Provisions pour risques et charges.

NOTE 4 : LISTE DES ENTITÉS INCLUSES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination sociale	31/12/2012		31/12/2011		Méthode de consolidation
	% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle	
CDG Capital	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Consolidante
CDG Capital Gestion	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Bourse	73,33%	73,33%	73,33%	73,33%	IG*
CDG Capital Private Equity	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Real Estate	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
CDG Capital Infrastructures	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG*
*IG - Intégration globale					

NOTE 5 : INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

5.1. ACTIF

ACTIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7 .1.1	27 662	222 491
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 .1.2	28 795	21 529
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers disponibles à la vente	7 .1.3	4 037 750	3 007 543
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 .1.4	320 017	633 850
Prêts et créances sur la clientèle	7 .1.5	1 093 568	1 127 449
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements détenus jusqu'à leur échéance			
Actifs d'impôt exigible		22 104	11 323
Actifs d'impôt différé	7 .1.6	928	2 618
Comptes de régularisation et autres actifs	7 .1.7	441 763	447 680
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans des entreprises mises en équivalence			
Immobilisations de placement			
Immobilisations corporelles	7 .1.8	36 710	35 605
Immobilisations incorporelles	7 .1.8	53 286	31 481
Écarts d'acquisition	7 .1.9	98 235	98 235
TOTAL ACTIF		6 160 817	5 639 806

5.1.1. Valeurs en caisses, banques centrales, Service des chèques postaux

Caisse	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	216		414	
Banques centrales, SCP	27 446		222 078	
Total	27 662		222 491	

5.1.2. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2012	Juste valeur au 31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	21 529		- 7 267	28 795	28 795
Total	21 529		- 7 267	28 795	28 795

5.1.3. Actifs financiers disponibles à la vente

	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Variation de juste valeur	Valeur brute au 31/12/2012	Juste valeur au 31/12/2012
Titres à revenus variables	165 644	451 364	528 972	(2 527)	85 510	85 510
Cotés	33 554	277 983	295 538	(1 471)	14 527	14 527
Non cotés	132 091	173 381	233 433	(1 056)	70 982	70 982
Titres à revenus fixes	2 839 813	55 815 558	54 705 534	133	3 949 970	3 949 970
Cotés						
Non cotés	2 839 813	55 815 558	54 705 534	133	3 949 970	3 949 970
Autres	2 085	185			2 270	2 270
Total	3 007 543	56 267 107	55 234 506	(2 394)	4 037 750	4 037 750

5.1.4. Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés

	Valeur brute au 31/12/2011	Valeur brute au 31/12/2012	Juste valeur au 31/12/2012
À vue	124 499	83 839	83 839
Comptes ordinaires	124 499	83 839	83 839
Prêts et comptes au jour le jour			
Valeurs reçues en pension au jour le jour			
À terme	509 352	280 981	280 981
Prêts et comptes à terme	509 352	280 981	280 981
Prêts subordonnés et participants			
Valeurs reçues en pension à terme			
Créances rattachées			
Total Brut	633 850	364 820	364 820
Dépréciation			
Total Net	633 850	364 820	364 820

5.1.5. Prêts et créances sur la clientèle

	Secteur public	Entreprises financières	Secteur privé Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
Crédits de trésorerie	1 589	36 352	4 193	42 133	74 316	32 463
- Comptes à vue débiteurs						
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exportation						
- Autres crédits de trésorerie	1 589	36 352	4 193	42 133	41 853	
Crédits à la consommation		548	4 600	5 148	5 214	
Crédits à l'équipement		920 240		920 240	1 022 129	
Crédits immobiliers			2 430	2 430	2 574	
Autres crédits		109 439		109 438	4	
Créances acquises par affacturage						
Intérêts courus à recevoir	16	9 706	323	10 045	17 677	
Créances en souffrance			2 529	2 529	18 413	
- Créances pré-douteuses						
- Créances douteuses					3 492	
- Créances compromises			2 529	2 529	14 921	
Dépréciation					(14 691)	
- Sur base individuelle					(14 691)	
- Sur base collective						
Valeurs reçues en pension						
Créances subordonnées						
Créances issues des opérations de location financement						
Créances relatives aux opérations de réassurances et les avances faites aux assurés						
Autres créances	419		1 187	1 606	1 814	
TOTAL	419	111 043	966 846	15 261	1 093 568	1 127 449

5.1.6. Impôts différés actifs et passifs

	31/12/2011	31/12/2012
Actifs d'impôt différé	2 618	928
Passifs d'impôt différé	1 372	1 370
Position nette	1 246	(442)

5.1.7. Comptes de régularisation et autres actifs

	31/12/2011	31/12/2012
Comptes de négociation et de règlements	78 812	
Produits à recevoir	201 658	284 088
Autres actifs	167 211	155 675
Total	447 680	441 768

5.1.8. Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations corporelles

	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions	Mises hors services et sorties	Valeur brute au 31/12/2012
Terrains et constructions	17 655	688,00		18 343
Matériel, outillage et transport	4 880	734	23	5 592
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	45 725	3 679	14	49 390
Autres		2 684,00		2 684
En-cours	161	102,00	-161	102
Total	68 421	7 887	-124	76 110

	Amortissement	Cumul amortissements au 31/12/2011	Dotations	Reprises	Cumul amortissements au 31/12/2012
Terrains et constructions		3 102	562		3 664
Matériel, outillage et transport		2 975	379		3 354
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers		26 739	5 646	2	32 382
Autres					
En-cours					
Total		32 815	6 587	2	39 400

	Valeur nette	Valeur nette au 31/12/2011	Valeur nette au 31/12/2012
Terrains et constructions		14 553	14 679
Matériel, outillage et transport		1 906	2 238
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers		18 986	17 007
Autres			2 687
En-cours		161	102
Total		35 606	36 710

Immobilisations incorporelles

	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions	Dotation exercice	Valeur brute au 31/12/2012
Valeur brute	47 056	27 036		74 094
Amortissement	15 577		5 232	20 809
Valeur nette	31 481	27 036	5 232	53 285

5.1.9. Écarts d'acquisition

	31/12/2011	Augmentation (acquisition)	Diminution (cession)	Perte de valeur de la période	Autres mouvements	31/12/2012
Valeur brute	98 235					98 235
CDG Capital Gestion	93 424					93 424
CDG Capital Bourse	4 802					4 802
CDG Capital Real Estate	9					9
Cumul des pertes de valeur						
CDG Capital Gestion						
CDG Capital Bourse						
CDG Capital Real Estate						
Valeur nette	98 235					98 235

Le Goodwill négatif dégagé sur l'acquisition de la filiale CDG Capital Private Equity a été porté en résultat consolidé de la période d'entrée dans le périmètre de consolidation.

5.2. PASSIF

PASSIF	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	7.2.1	17 862	14 579
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7.2.2	2 033 921	1 133 389
Dettes envers la clientèle	7.2.3	2 564 877	3 024 417
Titres de créance émis	7.2.4	102 906	
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible		2 766	1 400
Passifs d'impôt différé	7.1.6	1 370	1 372
Comptes de régularisation et autres passifs	7.2.5	386 998	218 344
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	7.2.6	1 661	2 245
Subventions et fonds assimilés			
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie			
Capitaux propres		1 151 362	1 141 155
Capitaux propres part du groupe		1 141 752	1 127 630
Capital et réserves liées		500 000	500 000
Réserves consolidées		479 714	440 855
Gains ou pertes latents ou différés		-7 943	-1 300
Résultat de l'exercice		169 980	188 076
Intérêts minoritaires		9 610	13 524
TOTAL PASSIF		6 160 817	5 639 806

5.2.1. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	Valeur brute au 31/12/2011	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2012	Juste valeur au 31/12/2012
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	14 579	7 039	3 755	17 862	17 862
Total	14 579	7 039	3 755	17 862	17 862

5.2.2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés

	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc				Etablissements de crédit à l'étranger	
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc		Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	1 298	12 344	457		14 099	10 565
Valeurs données en pension	2 010 004				2 010 004	773 092
- au jour le jour						
- à terme	2 010 004				2 010 004	773 092
Emprunts de trésorerie	145	145	145	333 645	333 645	
- au jour le jour	145	145	145	333 645		
- à terme						
Emprunts financiers		8 811	8 811	9 116	9 116	
Autres dettes						
Intérêts courus à payer	863			863	6 972	
TOTAL	2 010 867	1 443	21 155	457	2 033 922	1 133 389

5.2.3. Dettes envers la clientèle

	Secteur public	Entreprises financières	Secteur privé Entreprises non financières	Autre clientèle	Total 31/12/2012	Total 31/12/2011
Comptes à vue créditeurs	112 043	13 244	284 285	168 669	578 241	1 005 130
Comptes d'épargne						
Dépôts à terme	360 000	1 247 507	287 017	45 300	1 939 824	1 965 283
Autres comptes créditeurs			11 910		11 910	12 963
Intérêts courus à payer		34 903			34 903	41 041
TOTAL	472 043	1 295 654	583 212	213 969	2 564 877	3 024 417

5.2.4. Titres de créance émis

	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Bons de caisse				
Titres du marché interbancaire				
Titres de créances négociables		102 906		102 906
Emprunts obligataires				
Autres dettes représentées par un titre				
TOTAL		102 906	102 906	102 906

5.2.5. Comptes de régularisation et autres passifs

	31/12/2011	31/12/2012
Compte de négociation	76 411	69 382
Sommes dues à l'Etat	56 852	117 992
Clients avances et acomptes	-35 284	45 749
Charges à payer	58 053	47 755
Dividendes à payer		6 526
Autres passifs	62 313	99 594
Total	218 344	386 998

5.2.6. Provisions

	31/12/2011	Augmentation	Diminution	31/12/2012
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires				
Provisions pour autres risques et charges	2 245		584	1 661
TOTAL	2 245	2 245	584	1 661

Ventilation des provisions	31/12/2011	31/12/2012
Court terme	2 245	1 661
Long terme		
TOTAL	2 245	1 661

5.2.7 Analyse des actifs et passifs par durée résiduelle

	0 ≤ 1 mois	1 mois < 0 ≤ 3 mois	3 mois < 0 ≤ 1 an	1 an < 0 ≤ 2 ans	2 an < 0 ≤ 5 ans	0 > 5 ans	TOTAL
ACTIF							
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	262 548		-3 132		60 600		320 016
Créances sur la clientèle	123 168		42 364	467	927 340	229	1 093 568
Titres de créance	126 761	13 097	1 693 168	1 688 627	428 317		3 949 970
Créances subordonnées							
Crédit -bail et assimilé							
TOTAL	512 477	13 097	1 732 400	1 689 094	1 416 257	229	5 363 554
PASSIF							
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 025 110		37		1 507	7 267	2 033 921
Dettes envers la clientèle	991 635	342 638	285 614	945 000			2 564 877
Titres de créance émis							
Emprunts subordonnés							
TOTAL	3 016 745	342 628	285 651	945 000	1 507	7 267	4 598 798

NOTE 6 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

	31/12/2012	31/12/2011
Engagements de financements et de garantie donnés	1 602 347	572 256
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
- Crédits documentaires import		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouvertures de crédit confirmés		
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Engagements irrévocables de crédit -bail		
- Autres engagements de financement donnés		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	221 018	240 032
- Crédits documentaires import		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Ouvertures de crédit confirmés	221 018	240 032
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Engagements irrévocables de crédit -bail		
- Autres engagements de financement donnés		
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
- Crédits documentaires export confirmés		
- Acceptations ou engagements de payer		
- Garanties de crédits données		
- Autres cautions, avais et garanties données		
- Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	1 381 329	332 225
- Garanties de crédits données	1 305 733	250 274
- Cautions et garanties en faveur de l'administration publique		
- Autres cautions et garanties données	75 596	81 951
- Engagements en souffrance		
Engagements de financements et de garantie reçus	1 476 792	1 671 980
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	500 000	500 000
- Ouvertures de crédits confirmés		
- Engagements de substitution sur émission de titres		
- Autres engagements de financement reçus	500 000	500 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	976 792	1 171 980
- Garanties de crédits	976 792	1 171 980
- Autres garanties reçues		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
- Garanties de crédits		
- Autres garanties reçues		

NOTE 7 : INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

	Notes	31/12/2012	31/12/2011
+ Intérêts et produits assimilés	7.1	237 183	218 748
+ Intérêts et charges assimilés	7.1	(156 996)	(134 933)
MARGE D'INTERET		80 188	83 815
+ Commissions (produits)	7.2	226 587	186 623
- Commissions (charges)	7.2	(10 794)	(14 311)
MARGE SUR COMMISSIONS		215 793	172 312
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7.3	2 496	(521)
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	7.4	(2 684)	26 267
+ Produits des autres activités	7.5	195 325	192 387
- Charges des autres activités	7.5	(25 114)	(24 257)
PRODUIT NET BANCAIRE		466 005	450 003
- Charges générales d'exploitation	7.6	(174 596)	(153 885)
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	7.8	(12 817)	(12 484)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		278 592	283 635
Coût du risque	7.9	(8 514)	16 922
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		270 078	300 557
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	7.10	(281)	
+/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		269 796	300 557
- Impôt sur les résultats	7.11	(100 505)	(109 402)
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET		169 291	191 155
Intérêts minoritaires		(689)	3 079
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		169 980	188 076
Résultat de base par action (en dirhams)	7.12	34,00	37,62
Résultat dilué par action (en dirhams)	7.12	34,00	37,62
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		12/31/2012	12/31/2011
RÉSULTAT NET		169 291	191 155
Écarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	(8 325)	(1 391)	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Réévaluation des immobilisations			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
entreprises mises en équivalence			
Impôts			
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		(8 325)	(1 391)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES		160 966	189 764
Dont Part du Groupe		160 966	186 685
Dont Part des minoritaires			2 988

7.1. Marge d'intérêt

	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédits	24 249	47 102
Sur opérations avec la clientèle	64 589	64 201
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	148 304	107 401
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture		
Sur opérations de crédit bail		
Autres intérêts et produits assimilés	42	44
Produits d'intérêt	237 183	218 748
Sur opérations avec les établissements de crédits	67 218	31 640
Sur opérations avec la clientèle	81 914	95 862
Actifs financiers disponibles à la vente	7 112	6 530
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance		
Sur dettes représentées par titres		
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus sur instruments de couverture	32	
Sur opérations de crédit bail	526	596
Autres intérêts et produits assimilés	194	304
Charges d'intérêt	156 996	134 933

7.2. Commissions

	Produits	31/12/2012 charges	Net	Produits	31/12/2011 charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédits		201	(201)	36	3 943	(3 927)
Sur opérations avec la clientèle	1 008		1 008	1 063		1 063
Sur opérations sur titres		6 083	-6 083	132 967	6 701	125 886
Sur opérations de change					2 070	(2 070)
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan						
Prestations de services bancaires et financiers	225 579	4 510	221 069	52 938	1 576	51 362
- Produits nets de gestions d'OPCVM	201 749		201 749	20 346		20 846
- Produits nets sur moyens de paiement	87	1 766	-1 679	31 226	18	31 208
- Autres	23 743	2 744	20 999	1 366	1 558	-191
Produits nets des commissions	226 587	10 794	215 793	186 623	16 310	172 312

7.3. Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus		
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	34	4
Plus ou moins valeurs latentes sur actifs/passifs à la juste valeur par le résultat	2 462	(525)
Solde des relations de couverture des instruments dérivés ne répondant plus aux conditions de la comptabilité de couverture		
Variation de juste valeur des instruments dérivés		
Inefficacité de couverture à la juste valeur		
Inefficacité de couverture de flux de trésorerie		
Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 496	(521)

7.4. Résultat sur actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus		
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession actifs/passifs disponibles à la vente	-2 684	26 267
Dépréciation durable		
Reprise de dépréciation		
Solde des relations de couverture des instruments de couverture de la juste valeur des actifs financiers à la vente lorsque l'élément couvert est cédé		
Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	-2 684	26 267

7.5. Résultat des autres activités

	31/12/2012	31/12/2011
Produits de la promotion immobilière	-4 178	
Produits sur opérations de location simple		
Variations de juste valeur des immeubles de placement		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurances		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurances		
Autres produits (charges) nets	174 399	168 130
Produits et charges nets des autres activités	170 211	168 130

7.6. Charges générales d'exploitation

	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel	108 886	97 964
Impôts et taxes	3 417	2 717
Services extérieurs et autres charges	62 292	53 204
Charges d'exploitation	174 596	153 885

7.7. Avantages du personnel

Les avantages accordés au personnel du Groupe sont détaillés comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Salaires	87 077	82 468
Indemnités de retraite	6 885	
Indemnités diverses	8 245	5 287
Cotisations sociales	6 679	10 188
Total	108 886	97 964

Les effectifs du Groupe aux dates de clôture sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2012	31/12/2011
Employés	15	79
Cadres	217	141
Total	232	220

7.8. Amortissements et dépréciation des immobilisations

	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 302	4 977
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	7 515	7 507
Dotations aux provisions pour dépréciation		
Total	12 817	12 484

7.9. Coût du risque.

	31/12/2012	31/12/2011
Dotations aux provisions	11 507	16 097
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	11 507	16 097
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges		
Reprise de provisions	2 992	33 019
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 992	29 240
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)		
Provisions pour risques et charges		3 779
Variation des provisions	8 514	-16 922
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées		
Récupérations sur prêts et créances amorties		
Autres pertes		
Coût du risque	8 514	-16 922

7.10. Gains ou pertes nets sur autres actifs

	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-281	
Plus-values de cession	261	
Moins-values de cession	-542	
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-281	

7.11.3. Preuve d'impôts

	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net de l'ensemble consolidé	169 291	191 155
Impôts exigibles (IS)	96 354	105 090
Impôts différés	4 151	4 312
Total charge fiscale consolidée IFRS	100 505	109 402
Résultat de l'ensemble consolidé avant impôts	269 796	
Taux effectif d'impôt (Total charge fiscale retraitée/résultat comptable IFRS retraité avant impôts)	37,25%	36,40%
Montant de différences de taux mère/filiale	-122	1 804
Impôt sur différences temporelles		
Effet des autres éléments		
Charge fiscale recalculée	100 383	11 206
Taux d'impôt légal au Maroc	37%	37%

7.11. Impôt sur les résultats

7.11.1. Charge d'impôt reconnue en état du résultat global

La charge d'impôt pour les exercices clos 2012 et 2011, s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôts courants	96 354	105 090
Charge d'impôts différés	4 151	4 312
Charge d'impôts de la période	100 505	109 402

La charge d'impôt courant correspond aux montants payés ou restant à payer à court terme à l'administration fiscale au titre de l'exercice, en fonction des règles en vigueur.

7.11.2. Variation des impôts différés au cours de la période

	31/12/2011	Montants reconnus en résultat	Montants reconnus en capitaux propres	31/12/2012
Impôts différés actifs	2 495	-3 447	(8 879)	(917)
Impôts différés passifs	(1 249)	(1 316)	3 039	474
Impôts différés actifs / passifs	1 246	4 151	(5 839)	(442)

7.12. Résultat de base et résultat dilué par action.

Les résultats retenus pour le calcul des résultats par action s'analysent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Résultat net part du Groupe	169 980	188 076
Nombre d'actions ordinaires émises	5 000 000	5 000 000
Résultat par action en dirhams	34,00	37,62

	31/12/2011	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Dividendes	Autres mouvements	31/12/2012
Capital social	500 000					500 000
Réserves consolidées	440 855	188 076		(150 000)	784	479 715
Gains ou pertes latents ou différés	-1 300				(6 642)	(7 943)
Bénéfice de l'exercice	188 076	(188 076)	169 980			169 980
Capitaux propres - part groupe	1 127 630		169 980	(150 000)	(5 858)	1 141 752

NOTE 8 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31 décembre 2010	500 000			589 257	6 960	1 096 216	12 617	1 108 833
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31 décembre 2010 corrigés	500 000			590 854	6 960	1 097 814	12 617	1 110 431
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(150 000)		(150 000)	(2 000)	(152 000)
Résultat de l'exercice au 31 décembre 2011				188 076		188 076	3 079	191 155
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (A)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (B)					(8 260)	-8 260	(171)	-8 431
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (C)								
Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)					-8 260	-8 260	-171	-8 431
Variation de périmètre								
Autres variations								
Capitaux propres clôture 31 décembre 2011	500 000			628 930	-1 300	1 127 630	13 524	1 141 154
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres clôture 31 décembre 2011	500 000			628 930	-1 300	1 127 630	13 524	1 141 154
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				(150 000)		(150 000)	(2 933)	(152 933)
Résultat de l'exercice au 31 Décembre 2012				169 980		169 980	-689	169 291
Immobilisations corporelles et incorporelles : réévaluations et cessions (D)								
Instruments financiers : variations de juste valeur et transfert en résultat (E)					(6 642)	(6 642)	(292)	(6 935)
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (F)								
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					(6 642)	(6 642)	(292)	(6 935)
Variation de périmètre								
Autres variations				784		784		784
Capitaux propres clôture 31 Décembre 2012	500 000			649 694	(7 943)	1 141 751	9 610	1 151 361

NOTE 9 : INFORMATIONS RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

FLUX DE TRÉSORERIE		31/12/2012	31/12/2011
En milliers de DH			
1. Résultat avant impôts	(A)	263 583	300 557
2. +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		12 817	12 484
3. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
4. +/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers			
5. +/- Dotations nettes aux provisions		-584	2 036
6. +/- Double-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
7. +/- Perte nette/gain net des activités d'investissement			
8. +/- Produits/charges des activités de financement		-2 463	544
9. +/- Autres mouvements		-31 639	607
10. = Total (2) à (9) des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	(B)	-21 869	15 671
11. +/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédits et assimilés		1 193 347	2 620 483
12. +/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		-373 882	-499 311
13. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		-1 140 471	-1 820 827
14. +/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		165 070	-184 970
15. - Impôts versés		-70 902	-160 417
16. = Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (Total des éléments 11 à 15)	(C)	-226 838	8 958
17. FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRAL PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE (Total des éléments A, B et C)	(D)	14 875	325 185
18. +/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations			
19. +/- Flux liés aux immeubles de placements			
20. +/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-35 725	-25 777
21. FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (Total des éléments 18 à 20)	(E)	-35 725	-25 777
22. +/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-143 220	-152 000
23. +/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement			
24. FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (Total des éléments 22 et 23)	(F)	-143 220	-152 000
25. Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie			
26. AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (Total des éléments D, E et F)		-164 070	147 408
COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE			
27. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A L'OUVERTURE		244 506	99 338
28. Caisse, banque centrales, CCP(activif & passif)		222 491	27 985
29. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit		22 015	71 353
30. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE A LA CLOTURE		80 436	246 746
31. Caisse, banque centrales, CCP(activif & passif)		27 664	22 491
32. Comptes (actif et passif) et prêts /emprunts à vue auprès des établissements de crédit		52 772	24 255
33. VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		(164 070)	147 408

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

- Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de CDG Capital et filiales ;
- Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

NOTE 10 : INFORMATION SECTORIELLE

CDG Capital exerce ses activités sur un seul secteur opérationnel : activités financières.

NOTE 11 : PARTIES LIÉES

11.1. Parties liées
Les parties liées à CDG Capital sont d'une part les filiales, et d'autre part le président, les administrateurs, le directeur général, les directeurs délégués et les directeurs métiers, ainsi que leurs conjoints et enfants.

11.2. Transactions avec les principaux dirigeants
Les avantages accordés aux principaux dirigeants se décomposent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Avantages à court terme	21 242	18 260
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autre avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paievements en action		
Total	21 242	18 260

11.3. Transactions avec les autres parties liées

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation étant consolidées par intégration globale, les transactions internes et soldes réciproques sont annulés en consolidation.

NOTE 12 : PASSIFS EVENTUELS

Conformément à la législation fiscale en vigueur, les exercices 2009 à 2012 ne sont pas prescrits. Les déclarations fiscales du Groupe CDG Capital au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR), relatives aux exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes.

Au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision.

NOTE 13 : GESTION DES RISQUES

I. Stratégie de gestion des risques

La gestion des risques liée aux activités de CDG Capital est une composante permanente et transversale qui intervient dans l'ensemble des phases commerciales, opérationnelles, décisionnelles et de suivi.

Dans ce sens, la Banque accorde une importance majeure à la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des risques efficace, efficient et adapté en permanence. En effet, ledit dispositif, validé par les instances de gouvernance de la Banque, s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies par le dispositif Bâle II ainsi que des recommandations de l'autorité de supervision.

De ce fait, l'approche de gestion des risques de CDG Capital est axée autour des objectifs suivants :

- Accompagner les différents métiers de la banque dans leur développement, par l'optimisation de leur rentabilité au regard des paramètres risques inhérents à leurs activités ;
- Sécuriser l'ensemble des activités de la banque par la mise en œuvre permanente de dispositifs proactifs de mesure et de maîtrise des risques.

II. Mode de gouvernance des risques à CDG Capital

La gestion des risques au sein de CDG Capital s'applique à l'ensemble des activités et revêt une dimension transversale de par l'implication de l'ensemble des collaborateurs dans sa mise en œuvre. Elle est régie par une « Politique de Gestion Globale des Risques ». Cette politique est établie dans le respect des recommandations des autorités de supervision et en application des normes professionnelles et des meilleures pratiques en la matière, notamment le dispositif Bâle.

Elle décrit les règles qui serviront à assurer la meilleure rentabilité par conjugaison de l'atteinte des objectifs de performance à l'observation des meilleurs standards de gestion des risques.

La gestion des risques à CDG Capital est assurée à tous les niveaux organisationnels, notamment :

- Le Conseil d'Administration ;
- La Direction Générale ;
- La Direction de Gestion Globale des Risques ;
- Les Comités Spécialisés : Comité d'Audit, Comité de Gestion des Risques, Comité ALCO, Comité de crédit ;
- Les Entités opérationnelles.

Missions de la Direction de Gestion Globale des Risques

CDG Capital centralise la gestion de ses risques au niveau de la Direction de la Gestion Globale des Risques (DGGR). Cette dernière a pour mission la gestion et le suivi de l'ensemble des risques inhérents aux activités de la banque.

La DGGR assure principalement les missions suivantes :

- Contribuer à la définition des stratégies de négociation, de placement et d'investissement ;
- Identifier les risques actuels et ceux potentiels, et élaborer les systèmes permettant leur appréciation ;
- Élaborer des limites de tolérance des risques et surveiller leur respect ;
- Établir les politiques, les pratiques et d'autres mesures de maîtrise des risques ;
- Animer et superviser le système de contrôle permanent de la banque destiné à la gestion et à la surveillance des risques ;
- Surveiller la position de la banque par rapport aux limites de tolérance internes et réglementaires ;
- Mettre en place des rapports/reportings sur les résultats de la surveillance des risques à la Direction Générale et au Conseil d'administration ;
- Veiller à la mise en œuvre des directives et circulaires de Bank Al-Maghrib, des recommandations du Comité de Bâle et des meilleures pratiques reconnues en matière de gestion des risques.
- Animer les Comités de Crédi et de Gestion des Risques.

III. Présentation du profil de risque de CDG Capital

La typologie des risques retenue par CDG Capital évolue au rythme du développement de l'activité et des exigences réglementaires. La gestion des risques s'articule autour des principales catégories suivantes :

- Risques de crédit ou de contrepartie ;
- Risque de concentration ;
- Risques de marché ;
- Risques structurels (Risques de taux et de liquidité) ;
- Risques opérationnels et Plan de Continuité des Activités.

1. Risques de Crédi et de Concentration

• Gestion du risque de crédi

Le risque de crédi se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celle-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, une entreprise étatique de type office ou institution, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement porté par CDG Capital peut être alors constitué de prêts, titres de créances ou de propriété, d'engagements confirmés non utilisés ou d'engagements par signature. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux en dehors d'un système sécurisé de règlement.

• Politique de crédi

CDG Capital a organisé un corps procédural concernant la maîtrise des risques de crédi qui rassemble les concepts, principes et règles à observer durant la vie d'un crédi, du processus de décision d'octroi au suivi courant.

L'organisation globale de l'octroi de crédi s'appuie essentiellement sur les exigences réglementaires dictées en la matière par Bank Al Maghreb et sur les normes prudentielles internes de gestion des risques de crédi.

Ainsi, les décisions de crédi répondent au processus de traitement et de suivi des dossiers de crédi régi par « L'Instruction Interne d'Octroi des Crédits ». Cette instruction fixe les démarches à suivre et les responsabilités de l'ensemble des intervenants dans les phases de préparation du dossier de crédi et de prise de décision ainsi que dans le suivi des risques qui en découlent.

Le processus d'octroi de crédi est décliné sous les trois étapes suivantes :

- La constitution du dossier de crédi : Elle est assurée par les apporteurs de business et autres entités opérationnelles de la banque et consiste notamment à recueillir le fond du dossier nécessaire à l'appréciation du risque de crédi encouru, à la préparation de l'offre commerciale et à la constitution des dispositifs de couverture.
 - L'analyse du dossier de crédi : Toute opération de crédi nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûreté et de maturité. Cette analyse est renforcée par l'étude d'impact sur les expositions globales de CDG Capital (risque de concentration).
 - La prise de décision : En tant qu'instance décisionnelle de CDG Capital en matière d'engagement, le comité de crédi se prononce sur les dossiers de crédi qui lui sont soumis.
- Sa décision tient compte des orientations stratégiques de la banque, de l'analyse du couple rendement/risque et de la notation attribuée en interne à la contrepartie telle que communiquée par les Seniors Banker ou par les lignes métiers concernés.

CDG Capital assure, outre l'analyse des dossiers de crédits, le suivi des engagements de la banque à travers :

- L'entretien d'indicateurs d'exposition mesurant le niveau de risque porté par la banque sur chaque contrepartie.
- Le suivi des limites et autorisations calibrées par contreparties et destinées à encadrer ses engagements.
- La revue des dossiers de financement sur la base d'un échéancier de renouvellement de crédi interne.
- La requalification des profils de risques sur la base de la mise à jour des notes de signatures issues des systèmes de notation interne de la banque (grandes entreprises et banques).

La synthèse du dispositif de surveillance est communiquée à la Direction Générale via un système de reporting mensuel.

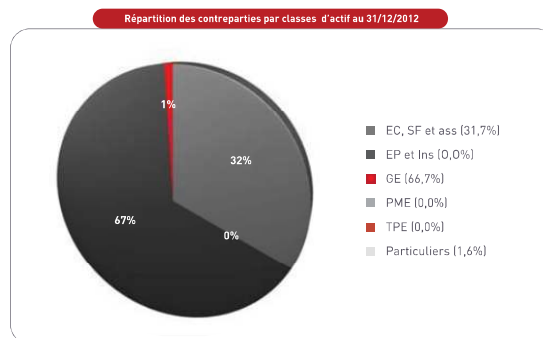
Par ailleurs, le système de notation interne dédié aux grandes entreprises et implanté chez CDG Capital depuis l'exercice 2010, a subi un premier back-testing visant à contrôler et vérifier la pertinence du modèle. Cet outil se trouve aujourd'hui largement utilisé comme élément de base d'appréciation du risque dans l'ensemble des processus de CDG Capital : octroi de crédits, suivi du risque et à terme pour la tarification et le provisionnement des créances en souffrances.

A noter qu'en complément au dispositif de notation interne, CDG Capital a mis en place un troisième système de notation interne propre au segment « Financements Spécialisés ». Ce système de notation se trouve aujourd'hui en phase de test auprès des lignes métiers concernées.

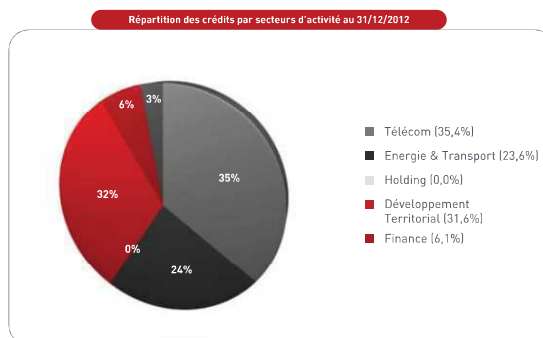
• Profil des contreparties

La répartition des contreparties de CDG Capital est faite selon une segmentation prudentielle de Bâle II, offrant une classification des différents profils de risque auxquels la banque est exposée.

Cette répartition fait ressortir une prédominance des contreparties grandes entreprises et des établissements de crédits.



• Concernant les contreparties « grandes entreprises », les secteurs financés par CDG Capital demeurent diversifiés, avec une prépondérance des secteurs de Télécommunication, suivi par le secteur du Développement Territorial.



• Mécanismes de réduction du risque de crédit

Les garanties ou collatérales permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit. Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçus sont établis par « L'Instruction Interne d'Octroi des Crédits ». Le dispositif de gestion du risque de crédit définit les principes et les règles de prise de garanties à l'octroi de crédit. Les plateformes d'administration des crédits, le dispositif de contrôle et les outils informatiques permettent de veiller à l'application de cette politique.

• Gestion du risque de concentration

Le risque de concentration représente le risque que la perte entraînée par le défaut d'une contrepartie soit aggravée par la taille de l'engagement sur cette même contrepartie ou sur les groupes d'intérêt auxquels elle est apparentée et dont elle peut entraîner le défaut.

La gestion de ce risque est assurée par l'entité chargée de la gestion des risques de contrepartie rattachée à la DGRG. Cette dernière centralise l'ensemble des engagements portés par les différentes entités de CDG Capital (y compris sur la Salles de Marchés) et permet de disposer en permanence d'un tableau de bord offrant :

- Une vision globale du profil d'exposition en risque de crédit/contrepartie de la banque et de son évolution.
- Un outil de pilotage du risque de concentration conformément aux limites internes et réglementaires fixées.

Une synthèse de ce tableau de bord est adressée mensuellement à la Direction Générale, aux directions concernées et présentée à l'occasion de chaque Comité d'Audit Interne et Conseil d'Administration.

Par ailleurs, le Comité de Crédit tient compte du risque de concentration dans son examen des différents dossiers d'engagement. Il valide également les dispositifs de limites internes sur les contreparties et examine les demandes de leur dépassement.

• Gestion du risque de contrepartie sur les opérations de marché

CDG Capital accorde une importance particulière au suivi de son exposition au risque de contrepartie dans le cadre des opérations de marché afin de minimiser ses pertes en cas de défaillance. Des limites internes ou d'autorisation sont ainsi définies pour toutes les contreparties banques, autres institutions financières, entreprises et organismes publics) et sont annuellement mises à jour. Leur calibrage dépend essentiellement de la qualité de risque des contreparties et des limites de concentration réglementaires dictées Bank Al Maghrab.

2. Risques de Marché

Le risque de marché représente le risque de perte sur le portefeuille de négociation de la banque pouvant résulter d'une évolution défavorable des indicateurs de marché (courbes de taux, indices de marché, taux de change,....).

Les risques de marché sont gérés au sein de CDG Capital, selon quatre niveaux hiérarchiquement indépendants :

- Front Office : il constitue le premier niveau de contrôle. Il lui incombe notamment la responsabilité du respect des orientations des stratégies de placement et des limites internes en vigueur.
 - Middle Office : relais de la DGRG en matière de respect quotidien de la régularité des opérations ainsi que des limites d'exposition et intuition personne fixées.
 - DGRG : elle se charge de la calibration, de la mise à jour des limites internes, ainsi que du suivi des engagements de la Banque. La DGRG s'assure en outre que les positions prises sont toutes accompagnées d'autorisations formalisées. Elle édite dans ce sens un reporting adressé à la Direction Générale ;
 - La Direction Audit Interne : sa contribution consiste en la réalisation d'analyses critiques et indépendantes de la qualité du dispositif, soit dans le cadre des missions d'audit ou ponctuellement à la demande de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.
- La gestion et le suivi des risques de marché ont été renforcés par la mise en place d'une approche avancée VaR.

L'année 2012 a été marquée par le déroulement de la mission d'homologation du modèle interne dans les locaux de CDG Capital. Pour rappel, CDG Capital a lancé le chantier de mise en place de l'Approche Avancée pour les risques de marché à partir de l'exercice 2010. La mise en place du modèle interne des Risques de marché a permis de doter la Banque d'un véritable outil de pilotage et d'aide à la décision traduit par l'indicateur VaR qui couvre l'ensemble des instruments détenus dans le portefeuille de négociation de CDG Capital.

Ainsi, l'indicateur de VaR a été intégré dans la gestion opérationnelle des risques de marché à travers l'analyse de l'évolution quotidienne de la VaR, la fixation et le suivi de limites de VaR ainsi qu'un reporting hebdomadaire adressé à la Direction Générale et aux opérateurs de la Salle des Marchés. En outre, le modèle interne de VaR permet la réalisation de simulations dans le cadre du pilotage global du profil de risque de marché et de la planification stratégique de l'activité.

• Dispositif des limites internes

En complément des différents dispositifs réglementaires en vigueur, CDG Capital dispose d'un système de limites internes des positions et des opérations de la Salle des Marchés. Son objectif est d'assurer la maîtrise des risques de marché encourus.

Le dispositif mis en place englobent aussi des seuils d'alerte pour chacune des tranches de placement et de trading court terme en vue limiter les pertes potentielles que peut observer le portefeuille obligataire.

Le respect de ces dispositifs est garanti en permanence par le Front Office et contrôlé par le Middle Office. Les dépassements des limites internes nécessitent l'autorisation préalable de la Direction Générale sur la base d'une demande soumise à l'analyse de l'Entité chargée de la gestion des risques financiers.

La révision du dispositif de limites est régie par une procédure interne qui fixe les modalités et la démarche pour mettre à jour, mettre en place ou supprimer une limite. Ainsi, la mise à jour du dispositif intervient à une fréquence annuelle ou à la demande de la Direction Générale, du Front Office ou de l'entité chargée de la gestion des risques.

• Risque de taux d'intérêt (Trading book)

Le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille de négociation est géré dans le cadre des limites internes validées par la Direction Générale. Ces limites concernent notamment : les encours, les émetteurs, les sensibilités et la durée. Leur respect est assuré par le Middle Office en amont de la validation des opérations et en post-marché par l'entité chargée de la gestion des risques.

Le risque de taux d'intérêt fait l'objet de limites de VaR permettant de contrôler le profil de risque du portefeuille obligataire. En outre, plusieurs scénarios de « stress test » sont appliqués au portefeuille de négociation permettant de mesurer le risque encouru en cas de variations extrêmes des paramètres de marché.

La gestion du risque de taux sur le portefeuille de négociation se base principalement sur les indicateurs de volume et de sensibilité du portefeuille. En effet, compte tenu des anticipations et analyses internes des évolutions de la courbe des taux et des niveaux des spreads des émissions privées, CDG Capital détermine les limites du portefeuille en termes de volumes (des poches et par émetteurs), le seul toléré pour la sensibilité du portefeuille ainsi que des seuils d'alerte pour limiter les pertes potentielles.

• Risque sur titres de propriété

Le risque sur les titres de propriété est encadré à CDG Capital via un dispositif intégrant des limites d'encours, une limite stop loss ainsi qu'une limite VaR. La gestion des risques du portefeuille s'est caractérisée par une tendance prudente et anticipative eu égard à la forte incertitude et à la baisse notable de la liquidité des titres de propriétés. CDG Capital veille également à la liquidité de son portefeuille titres de propriété en vue de limiter ses pertes en cas de scénarios extrêmes de la bourse de Casablanca.

• Risque de change

L'activité de CDG Capital en matière de produits de change est limitée à une activité spot purement trading et aux opérations avec la clientèle de la Banque. La position de change de la Banque demeure relativement faible et respecte en permanence les contraintes réglementaires de Bank AL-Maghrab relative à la position de change. Un système de limites internes et réglementaires des positions a été mis en place en vue de garantir une maîtrise parfaite du risque de change encouru.

• Risque sur produits dérivés et structurés

L'activité de produits dérivés et structurés a été lancée par CDG Capital au cours de l'année 2009, conformément à une procédure interne de lancement de nouveaux produits.

Dans le but de limiter les risques liés aux produits dérivés, la Banque opte, dans un premier temps, pour une gestion en back to back de l'ensemble de ses positions sur produits dérivés.

Le suivi et la mesure des risques liés à ces positions sont assurés en conformité avec les recommandations du superviseur relatives aux produits dérivés.

3. Risques structurels

La gestion des risques structurels est effectuée conformément aux dispositions prévues par référentiel interne de CDG Capital validée par le conseil d'Administration de la Banque. En effet, ce référentiel interne définit les sources de risques de taux d'intérêt et de liquidité et détaille les démarches et les outils utilisés pour assurer la mesure, la gestion, le suivi et le contrôle.

Les réunions du comité ALCO constituent l'occasion de présenter au management de la banque la synthèse du suivi régulier de la position de la banque vis-à-vis des risques de taux et de liquidité : examen du profil de taux et de liquidité, analyse de l'évolution du ratio de liquidité et présentation de la structure du bilan, résultats des stress test et synthèse des respects des limites internes.

• Objectifs de CDG Capital

- Réduire autant que possible le degré d'exposition aux variations du taux d'intérêt au vue de maîtriser la sensibilité sur le résultat et les fonds propres de la banque ;
- Garantir le refinancement des activités de la banque à un coût optimal en situation courante et s'assurer qu'elle pourra faire face à des situations de crise touchant le marché.

• Gestion du risque global de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque que la situation financière de la banque se dégrade suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le suivi du risque de taux d'intérêt s'appuie principalement d'une part sur le calcul des gaps cumulés de taux d'intérêt et d'autre part par l'analyse de la structure du bilan par type de taux (taux fixe/taux variable).

Le calcul et l'analyse des gaps de taux par tranches d'échéances et cumulés permettent à la banque de mesurer et d'anticiper le risque qu'elle peut encourir en cas de baisse ou de hausse des taux sur le marché. Un dispositif de limites internes pour le risque de taux a été également instauré en vue de limiter le risque de taux encouru par la banque. Au 31 Décembre 2012, les résultats de scénarios stress test, font ressortir qu'une variation à la hausse des taux de 200 bps impliquerait une appréciation de 8.6% du PNB prévisionnel de CDG Capital sur un horizon de 12 mois et une perte de 0.2% des fonds propres de CDG Capital sur un horizon de 20 ans.

• Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque pour la banque de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements financiers lorsqu'ils arrivent à leur échéance.

Le suivi et le pilotage du risque de liquidité de CDG Capital est effectué sur la base de deux approches : une approche à court terme et une approche globale.

L'approche à court terme consiste en un suivi permanent du respect du coefficient réglementaire de liquidité. Ce coefficient constitue, outre son caractère réglementaire, un moyen de mesure de l'adéquation entre les emplois liquides mobilisables à court terme et les ressources exigibles à vue et/ou à court terme. Ce suivi est complété par des scénarios stress test visant à évaluer la capacité de la trésorerie rapidement mobilisable de la banque à couvrir des sorties massives de liquidités.

Au cours de toute l'année 2012, CDG Capital a assuré le respect permanent du ratio réglementaire de liquidité.

Aussi, CDG Capital s'est dotée dès 2010 d'un Comité de Trésorerie, relevant du Comité ALCO. Il est en charge de définir les stratégies et instruments nécessaires pour une gestion optimisée (financement et placement) de la trésorerie à court terme de la banque.

L'approche globale, quant à elle, repose sur la détermination des impasses de liquidité à travers deux approches d'évaluation (impasses statiques et impasses dynamiques) et sur l'analyse de la structure du bilan. Elle assure ainsi une vision globale sur le profil de liquidité de CDG Capital et permet l'adéquation de la structure des ressources (nature et maturités) à celle des placements. CDG Capital dispose d'un système de limites internes dont la fonction est d'assurer en permanence sa capacité de se prémunir contre les crises de liquidités.

4. Risques Opérationnels et Plan de Continuité de l'Activité

La gestion des risques opérationnels inhérents aux activités de CDG Capital constitue un dispositif transversal nécessitant l'implication et la participation de tous les organes et métiers de la Banque. Ce dispositif mis en place vise à identifier, mesurer et se couvrir contre les risques opérationnels portés par les activités de la banque.

Conformément à la politique de Gestion Globale des Risques, CDG Capital s'est dotée d'une politique de Gestion des Risques Opérationnels. Cette politique formalise les rôles et assure l'implication de l'ensemble des acteurs en charge de la maîtrise et la gestion des risques opérationnels.

La gestion des risques opérationnels de la banque est matérialisée par le déploiement de dispositifs dédiés :

- Dispositif de gestion des incidents opérationnels : dispositif permettant d'identifier les incidents opérationnels, les quantifier et mesurer leurs impacts sur CDG Capital d'une part, D'autre part, permettant d'assurer leurs traitements et d'éviter de nouvelles survenances.
- Dispositif de gestion des risques opérationnels : dispositif dynamique de gestion des risques opérationnels portant sur l'ensemble des activités métiers et support de la banque. Ce dispositif repose sur l'identification des zones de risques et la mise à jour permanente de la cartographie des risques opérationnels, leur cotation au regard de leur fréquence et de leur impact potentiels, la conception des dispositifs de maîtrise y afférents et le suivi de la mise en œuvre de ces derniers dans le cadre de la surveillance des risques.

Afin de se prémunir face à l'éventuelle survenance d'une menace de nature à perturber significativement le bon déroulement de son activité, CDG Capital a initié depuis janvier 2009 la mise en place de son Plan de Continuité d'Activité.

Le projet englobe plusieurs composantes et a pour but précis lors de sa première phase la couverture contre deux scénarios majeurs :

- Destruction partielle ou totale des locaux de CDG Capital et ses filiales ;
 - Panne informatique majeure.
- L'exercice 2012 a connu la poursuite du chantier et des avancées importantes relatifs aux plans suivants ont été réalisés
- Plan de gestion des crises ;
 - Plan de communication ;
 - Plan d'hébergement des utilisateurs ;
 - Plan de secours informatiques.

5. Fonds propres et profil de solvabilité

Les fonds propres prudentiels de CDG Capital se sont appréciés de 4% au cours du deuxième semestre 2012. Cette progression est due notamment aux résultats annuels positifs réalisés par la Banque.

Cette évolution des fonds propres s'est alignée sur celle de l'activité et a permis de maintenir un bon profil de solvabilité pour CDG Capital.

IV. Système de contrôle permanent

CDG Capital s'est doté depuis sa création d'un système de contrôle interne intégré dont le renforcement continue est au cœur de ses préoccupations.

Dans ce cadre, CDG Capital a édifié une culture de contrôle interne autour d'un environnement de travail sécurisé et propice au développement durable. Notamment, l'ensemble des activités de CDG Capital s'inscrit dans le cadre d'un système de contrôle permanent des opérations ayant pour objectifs de s'assurer que l'ensemble des activités de la banque sont contrôlées et que l'ensemble des risques sont surveillés de façon permanente.

Ce système se base sur une séparation stricte entre les tâches opérationnelles et les activités de contrôle, un cadrage des responsabilités et une traçabilité intégrale.

Le Contrôle Permanent au sein de CDG Capital est mis en œuvre à tous les niveaux organisationnels impliquant ainsi la vigilance de l'ensemble des collaborateurs. Il est matérialisé et déployé à travers un manuel de contrôle couvrant l'ensemble des activités, un plan de supervision et un plan de communication. Ses composantes permettent, en effet, de détecter et de régulariser en temps opportun toutes anomalies pouvant survenir courant l'exercice des activités.

<p>COOPERS AUDIT</p> <p>89, Avenue Hassan II 20100 Casablanca Maroc</p>	<p>Deloitte</p> <p>288, Boulevard Zerktouni 20000 Casablanca</p>
<p>Groupe CDG CAPITAL</p> <p>ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012</p>	
<p>Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire de CDG CAPITAL S.A et ses filiales (Groupe CDG CAPITAL) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 1 151 262 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 169 291.</p>	
<p>Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.</p>	
<p>Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe CDG CAPITAL arrêtés au 31 décembre 2012, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).</p>	
<p>Casablanca, le 20 Mars 2013</p>	
<p>COOPERS AUDIT MAROC S.A</p> <p><i>COOPERS AUDIT MAROC 89 Avenue Hassan II 20100 Casablanca Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34 Abdelaziz ALMECHATT</i></p>	<p>Deloitte Audit</p> <p><i>Deloitte Audit 288, Boulevard Zerktouni 20000 Casablanca Tél: 0522 48 18 11</i></p> <p>Fawo BRTEL</p>